

BUREAUX: Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX

Le Nord de la France:
Trois mois... 13 f.
Six mois... 26
Un an... 52

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RECLAMES: 25

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 16 FÉVRIER 1870

Des journaux, parlant de nouveau d'une note adressée par notre ministre des affaires étrangères au Gouvernement prussien, un de nos correspondants croit pouvoir affirmer qu'aucune note n'a été envoyée par M. le comte Daru à la Prusse; ce qui est exact, c'est qu'on suit avec un grand intérêt ce qui se passe dans les Etats Allemands, notamment en Bavière.

La déclaration du ministre Bavarois, prince de Hohenlohe, aux députés faisant craindre une intervention militaire de la Prusse, est considérée comme un argument destiné uniquement à exercer une pression sur le Parlement.

On ne peut croire, en effet, qu'un ministre du roi Louis puisse songer à faire appel au secours de la Prusse contre des sujets bavarois, d'autant plus que si un pareil fait se produisait, les Gouvernements Européens auraient à s'en préoccuper sérieusement.

Les traités militaires conclus entre la Prusse et les Etats Allemands, n'engagent ces derniers que dans une certaine mesure. Ainsi le prince de Hohenlohe lui-même a déclaré, il y a quelques années, que la Bavière s'était réservée d'examiner le Casus fœderis, pour le cas où il serait fait appel à son concours, ce qui veut dire que si le gouvernement de la Confédération du Nord mettait la Bavière en demeure de participer à une guerre pour la défense des intérêts allemands, la Bavière se réserverait le droit d'examiner si les intérêts allemands étaient réellement en jeu.

Dans le cas, fort improbable du reste, où la Bavière refuserait de continuer les traités militaires, on ne croit nullement à une intervention armée de la Prusse. Cette puissance se bornerait probablement à mettre la Bavière en dehors du Zollverein.

Quelques journaux ont attribué aux affaires du Montenegro plus de gravité qu'elles n'en ont réellement. Voici la situation exacte à ce sujet:

Aussitôt après la cessation de la lutte en Dalmatie, la Russie s'est efforcée d'obtenir qu'on fit disparaître les précautions militaires prises vis-à-vis du Montenegro. Cette intervention de la Russie a eu pour effet d'amener les grandes puissances à s'entendre, afin d'examiner qu'elle suite doit être donnée à cette affaire.

J. REBOUX.

En inaugurant les travaux du parlement fédéral, le roi de Prusse a prononcé un discours dont la portée politique mérite surtout d'être signalée. S.M. y parle des rapports entre la Confédération du Nord et les Etats du Sud comme si rien n'était venu en ces derniers temps, et en Bavière surtout, en troubler l'harmonie.

Il est à croire que ce discours influera sur l'issue de la crise ministérielle en Bavière. Qui l'emportera des députés patriotes, dont l'opinion est considérée pour si peu de chose à Berlin, ou du ministre qui reçoit un tel appui de la Prusse. C'est ce que nous saurons prochainement.

LAFFITE

Une dépêche nous a fait connaître hier soir la composition du bureau de la commission d'enquête.

Le Moniteur Universel nous donne ce matin quelques détails sur les délibérations qui ont précédé la nomination de ce bureau:

On s'est occupé lundi soir, dit ce journal, de la composition du bureau de la commission de 30 membres chargée de faire une enquête sur le régime économique. Le nom de M. de Forcade la Rochette réunit incontestablement l'unanimité des suffrages pour la présidence, si l'on n'avait à consulter que ses connaissances spéciales.

Mais, ministre d'hier, M. de Forcade se trouve en quelque sorte engagée par la politique du passé, et on redoutait en lui, non un parti pris que son honnêteté politique condamnerait sans doute, mais ses penchants et jusqu'à ses sentiments, non sans généralité et sans désintéressement, qui l'attachent au rivage, l'on tombe généralement du côté où l'on penche, c'est ce que répètent ceux qui reprochent à l'ancien président du conseil d'Etat, de vieille date, président du conseil général de la Grande, d'avoir trop sacrifié aux ports et à leurs intérêts, un peu bien exclusifs de tous autres.

On prête, au reste, à M. de Forcade l'intention de décliner l'honneur de la présidence de la commission. M. de Forcade ne voudrait point faire suspecter d'avance le travail de la commission. Il aurait désigné, dit-on, comme un des hommes les plus aptes, par leurs lumières, à diriger la discussion, M. Dupuy de Lôme, que sa carrière tout entière rattache à de grands services rendus à nos constructions navales.

Mais ce mérite même, aux yeux de quelques-uns, équivalait à un défaut, et l'on aimerait généralement un nom moins engagé moins significatif; ce qui le prouve, c'est que mêmes arguments sont produits contre la candidature du si respectable M. Kolb-Bernard et de l'honorable M. Brame. Nous avons entendu prononcer jusque sur les bancs du centre droit le nom du marquis d'Andelarre, homme d'étude, dont le caractère est à l'abri de toute critique et qu'une situation toute indépendante au sein du centre gauche fait désigner au choix des plus indécis et des plus divisés.

A côté de ce nom se présente en quelque sorte de lui-même celui de M. Mony, le Nestor de la commission. le nouveau créa-

teur de Comentry; celui de M. Werlé, du baron Lespérut qui, au scrutin, est arrivé premier.

Parmi les vice-présidents, les noms que l'on mettait d'abord le plus en avant étaient ceux de MM. Kolb-Bernard, Brame, Chagot, Darblay, Guillaumin, Quesné, Paulmier. Il y a d'ailleurs marge à satisfaction pour plus d'un, si la commission, eu égard à la longueur et à la diversité de ses travaux, se décide à choisir dans son sein six ou tout au moins quatre vice-présidents.

Le nom de M. Paulmier (du Calvados), homme intègre, de circonspection et de mesure, sans parti pris, était sur les lèvres de plusieurs: on voit généralement en M. Paulmier l'homme de la conciliation, l'homme accessible à tous et d'une parfaite urbanité, qui peut le plus inspirer confiance à tous ceux qui ont intérêt à être entendus et écoutés.

Cette candidature a gagné beaucoup de terrain encore quand s'est produite l'idée de l'appuyer de quatre vice-présidents désignés par le scrutin lui-même. Or, les quatre premiers noms sortis de l'urne se trouvent être ceux de MM. le baron de Lespérut, Quesné, Guillaumin et Jules Simon, deux protectionnistes et deux libéraux; — l'industrie houillère et métallurgique, — l'industrie des tissus, — l'agriculture, — les ports et la liberté sans restriction.

Cette motion, qui ratifie les choix de la Chambre et est un hommage à ses appréciations, rallie la presque totalité des esprits.

Parmi les noms dont il serait question comme secrétaires, on indique ceux de MM. Keller, vicomte Cornudet, Clément Duvernois, baron de Mackau, Johnston et Lefebure.

Le bruit circule que quelques membres de la Chambre songent à demander la nomination de six commissaires supplémentaires qui seraient naturellement appelés à remplacer les députés malades, en congé ou en mission. Ces six membres seraient les six noms qui, après les 36 membres nommés, ont obtenu la pluralité des suffrages.

Les membres des deux commissions des 36 et des 18 se sont réunis aujourd'hui à midi. Pour la première, on a affecté le local au 9^{me} bureau.

On a procédé aux élections avec MM. Darblay et Lefebure, président et secrétaire d'âge.

Pour la présidence, M. Paulmier l'emporte au premier tour par 26 voix.

Un seul scrutin suffit pareillement pour les vice-présidents.

MM. Guillaumin... 30 voix
Jules Simon... 23
Baron Lespérut... 21
Quesné... 20

Trois secrétaires sont nommés au premier tour de scrutin:

MM. Cornudet... 27 voix
Lefebure... 24
Johnston... 21

Au second tour, M. Cl. Duvernois est nommé 4^e secrétaire.

Pour la commission des 18, enquête sur la marine marchande, elle siège dans le bureau 26.

M. Bournat est élu président; M. de Saint-Germain, vice-président, et M. de Leusse, secrétaire. — H. MOREL.

Correspondance Parlementaire
du Journal de Roubaix

M. de Choiseul Praslin, au nom de la conciliation et de l'entente entre les membres de la Chambre, fait remarquer que les bureaux ont nommé une commission composée de 17 membres de la droite sur 18. Or, cette situation n'est pas compatible avec le désir commun de conciliation; C'est pourquoi il demande que tous les mois, la commission d'initiative soit désignée par le sort. M. le Président fait remarquer qu'il n'y a pas lieu à discuter une proposition avant qu'elle soit déposée. Le pays, répond M. Choiseul, verrai dans ces choix une sorte d'ostracisme contre une portion de la Chambre. Le président proteste contre ce mot. C'est la majorité de l'ancien régime, s'écrie M. Jules Favre. M. Rolle demande que M. J. Favre s'explique sur chaque nom d'initiative.

M. Jules Favre répond à M. Rolle. Il n'est point embarrassé. La majorité de la Chambre qui a nommé la commission est antérieure à l'interpellation des 116. C'est donc la majorité de l'ancien régime. Il n'y a qu'un mot à ajouter, dit M. Emile Ollivier « la dissolution! » s'écrie-t-on à gauche. « Non! c'est que l'interpellation des 116 a été faite par la majorité elle-même. »

M. le garde des sceaux trouve étrange la proposition de tirer au sort les membres de la Commission. Ce n'est pas la conciliation qu'on demande, c'est l'abdication. Une majorité doit avoir une opinion, un but, elle doit marcher compacte, autour de ceux qui représentent sa politique, contre ceux qui ne la représentent pas. C'est la liessence même des gouvernements libres; seulement, il est des majorités qui, non contentes d'exercer leurs droits, ont quelquefois tenté aux droits de la minorité. Mais ce n'est pas à la majorité actuelle qu'on peut adresser ce reproche. Dans le bureau, dans la commission d'initiative, la minorité est représentée. Et parmi les vice-présidents! s'écrie-t-on à gauche. « Nous sommes la majorité du pays! » s'écrie M. de Choiseul. « Tout le monde le sait! » ajoute M. Picard. « Vous n'avez pas le droit de le dire ici! » répond M. le Président. « Nous sommes ici pour cela! » dit M. Guyot-Montpayroux. — tumulte et interruptions confuses.

S. Ex. M. Emile Ollivier reprend la parole. « Il importe que toutes les notions de gouvernement ne soient pas détruites. » — « Faites la dissolution, alors! » interromp M. Bethmont. « Le signe de l'erreur » reprend M. le garde des sceaux « c'est la violence. Si vous êtes la majorité dans le pays ayez la patience. La majorité de cette assemblée est la représentation du pays. » — « Non! » crie M. Esquiros. M. le garde des sceaux achève sa phrase: « Dans cette assemblée éclairée par l'opinion publique, il

n'est ni constitutionnel ni respectueux, quand on est la minorité, de parler au nom de la majorité de la nation. »

Quant à la dissolution, je comprends très-bien que ceux dont toute la politique consiste à empêcher la reprise des affaires et de la sécurité de ce pays... La gauche s'exaspère et demande le rappel du ministre à l'ordre. « C'est une insulte faite à la Chambre! » dit M. Jules Favre.

« Je ne puis accueillir que par un sourire les paroles indignées que j'entends de ce côté. Au nom de la liberté, vous interrompez une phrase qui contient ce que vous vouliez entendre dire. »

M. le garde des sceaux reprend sa phrase:

« Mais je ne comprends pas que l'opinion qui a dit et prouvé par son attitude qu'elle n'était pas révolutionnaire et qu'elle était constitutionnelle, je ne comprends pas, dis-je, que l'opinion s'associe à cette politique. Nous sommes décidés, en persistant dans notre voie libérale à maintenir et à défendre les droits du gouvernement qui se confondent avec les droits de la majorité. Unissons-nous donc tous et la minorité elle-même en a besoin, pour mettre au-dessus de tout, les principes de la liberté; sur les questions secondaires, nous discuterons. Mais il n'y a de vrai dans ce monde que ce qui peut subir, soutenir et repousser la contradiction. »

M. J. Favre reconnaît loyalement que les paroles de M. le ministre n'avaient rien d'offensant pour la Chambre, mais il est un doute qu'il faudra éclaircir dans une discussion sérieuse, c'est de savoir si la majorité est allée au ministère ou le ministère à la majorité.

L'incident est clos.

M. Ordinaire demande que le président soit tenu de recevoir la communication qu'il a voulu faire au nom de M. Roghefort. Il soutient que ce refus est illégal.

La Chambre refuse de l'entendre longtemps. Le président explique qu'il a agi légalement et conformément au règlement. L'ordre du jour est prononcé. — M. Ordinaire regrette cette décision, et dans le bruit, persiste à garder la parole. Il est rappelé à l'ordre « non pour ses paroles, mais pour sa persistance. » L'incident est clos.

M. le président annonce qu'il a reçu le projet de loi sur l'abrogation de la loi de sûreté générale.

« Et du décret de 1851, réclame la gauche. »

M. le garde des sceaux répond que le ministre proposera aussi l'abrogation de ce décret.

M. J. Favre, sans discuter les faits, rappelle qu'il a eu 400 rétractations ou à peu près et qu'un seul juge d'instruction est chargé de l'examen de l'affaire. Cela dépasse les forces d'un seul homme et M. Jules Favre demande qu'on désigne plusieurs juges, afin que les citoyens qui doivent être mis en liberté, soient élargis au plus vite.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 17 FÉVRIER 1870.

LA ROSE BLANCHE

par Louis ÉNAULT.

Mon histoire commence avec le printemps: non pas le printemps transi du calendrier, qui grelotte sous les giboules de mars, mais le vrai printemps du bon Dieu, qui fait chanter les buissons fleuris sous le soleil de mai.

Le marché de la madeleine est pour les fleurs de Paris ce que le bazar de Smyrne est pour les femmes d'Orient: on les examine, on les critique, on les méprise, on les convoite, on les regarde par-dessus l'épaule, on s'arrête devant les orgueilleuses, épanouies

dans l'insolence de leur beauté, on passe, sans retourner la tête, devant la modeste parfumée.

Il était encore de bonne heure, et cependant il y avait déjà foule. Les dilettanti des jardins savent que c'est le matin qu'il faut faire sa cour aux roses. C'est à leur petit lever qu'on obtient les plus précieuses faveurs. Les pleurs de l'Aurore, comme disaient nos pères, leur donnent une fraîcheur éclatante, et leurs douces senteurs s'exhalent plus pénétrantes et plus suaves. Chacun faisait sa provision de la journée. Un gros homme, chargé de breloques, et suivi d'un groom noisette, achetait un bouquet de camélias; deux grisettes se disputaient un pot de résida; un jeune homme au teint brun, à la moustache noire et à la tournure militaire (c'était un commis des Villes de France), se contentait d'un ceillet rouge, qu'il mettait à sa boutonnière. A trente pas on le prenait pour un décoré, et à trois, pour un sot; il était content.

Une calèche, dont la capote était relevée, déboucha tout à coup de la rue Royale, au trop allongé de deux chevaux anglais. La poussière des roues indiquait une promenade matinale au bois, dans les allées solitaires que n'arrosent point les jardiniers du grand parc. Deux jeunes femmes occupent le fond de la voiture. La banquette de devant était couverte d'une moisson de fleurs sauvages et de branches d'aubépine. Les deux femmes avaient fourragé dans les buissons.

La voiture s'arrêta à l'angle de la place et du boulevard: un valet en petite livrée abaissa le marche pied, et la plus jeune de nos deux promeneuses sauta légèrement à terre. L'autre resta étendue au fond de la calèche, étouffant un demi-hâillement. Elle s'était levée trop matin, et la poésie du bois lui faisait regretter son lit. Sa compagne suivit un instant la contre-allée du marché, et s'engagea bientôt au milieu des étalages. Tous les promeneurs se retournaient pour la voir, mais sans songer à la suivre, comme il arrive parfois aux femmes qui vont seules au marché aux fleurs. Il y avait en elle une sorte de dignité simple, qui s'ignorait elle-même, mais qui commandait involontairement le respect aux autres. Elle était de celles qui peuvent traverser à pied tout Paris sans rencontrer autre chose que l'admiration discrète. Sa toilette du matin était cependant des plus modestes: un chapeau de paille et une robe de toile; mais ce n'est pas à la robe que l'on reconnaît la déesse. Quand elle relevait ses longues paupières frangées de cils bruns, il s'échappait de ses yeux des rayons avec le regard, et les fleurs elles-mêmes semblaient relever la tête pour la voir. Elle était grande; mais sa démarche était si élégante, et ses petits pieds si légers, qu'elle semblait glisser, et l'on entendait à peine le craquement de sa bottine sur le sable fin. Les marchands ne se permettaient guère de lui adresser la parole: ils se contentaient de la regarder en

lui montrant leurs fleurs. Elle les remerciait avec un beau sourire qui devait les rendre heureux pour le reste de la journée. D'un de ces sourires-là un poète eût vécu deux mois! Elle s'arrêta presque au bout de la place, devant l'humble baraque d'une pauvre femme qui semblait la connaître, car elle lui dit en la voyant:

« Dieu vous bénisse, mam'zelle Hélène! Allez-vous m'étreindre? »

« Oui! répondit Hélène, donnez-moi ce petit rosier. »

« A vot' service, mam'zelle, le rosier et toute la boutique avec! mais vous choisissez mal: il n'a qu'un bouton et il n'aura qu'une fleur. »

« C'est pour cela que je le prends! » répondit celle qu'on appelait mademoiselle Hélène. Elle paya sans marchander, jeta aux drôles en médaille qui la suivaient quelques sous pour avoir le droit de se servir elle-même, et elle emporta l'arbrisseau.

La voiture qui l'attendait reprit au grand trot, et, quelques minutes après, elle s'arrêta dans la cour d'un élégant hôtel de la rue de Helder. La jeune fille, son rosier à la main, monta lestement deux étages sans entendre sa compagne, traversa un appartement somptueux, salua de la main deux jeunes gens qui lisaient l'Entr'acte et le Figaro dans le salon, et s'enferma dans sa chambre. Sans doute elle avait couru trop vite, car le cœur lui battait quand elle posa le rosier

sur sa cheminée, en murmurant à demi-voix: « S'il n'aimait pas les roses blanches! Elle dénoua ses rubans cerise, jeta son chapeau sur son lit, passa la main sur ses bandeaux lustres, atteignit un verre sur sa toilette, et soigneusement, goutte à goutte, arrosa la plante délicate. »

Puis elle prit une broderie anglaise, s'assit à la fenêtre, et travailla en rêvant.

Orpheline, et pour toute fortune n'ayant que ses dix-huit ans et ses yeux noirs, Hélène vivait chez sa tante Honorine, une très-jeune tante, chanteuse des plus applaudies, et qui faisait tourner mille têtes avec une roulette. Jusqu'à la mort de sa mère, qu'elle avait perdue depuis moins d'un an, Hélène avait vécu en province, de la vie humble et retirée d'un ménage pauvre dans une petite ville. Elle n'avait pas même de cousin! La gêne pouvait paraître d'autant plus pénible à Mme Delator, qu'elle avait, comme on dit, connu des jours meilleurs; mais on ne l'entendit jamais se plaindre, et, si elle s'attristait quelquefois, c'était seulement quand elle pensait à sa fille. Hélène aimait sa mère, et sa pensée à elle, n'allait jamais au delà de cette intimité douce et pure qui suffisait à son cœur. Quand, après une longue semaine, tout occupée de petites choses, elle allait, le dimanche, à l'issue des vêpres, faire une